

Syndicalisme

HEBDOMADAIRE

C.F.D.T. (C.F.T.C.)

5 CONTINUER LA LUTTE POUR LES 40 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE

4 MINES DE FER : RÉFLEXIONS SUR LE V^e PLAN

7 ESPAGNE : La répression continue...

8 Avant l'élection présidentielle : Une nécessaire rénovation de la démocratie

COMPTES ET MÉCOMPTES DE LA NATION

LA Commission des Comptes de la Nation vient de tenir sa première session de l'année. A cet égard, il faut distinguer deux choses, d'une part la qualité technique des documents présentés et, d'autre part, la signification économique et sociale des chiffres fournis.

Sur le premier point on doit faire des éloges. Depuis une vingtaine d'années maintenant, des équipes successives ont mis au point des méthodes et des instruments de travail qui permettent de se faire une idée sérieuse de la vie économique et financière de la Nation. D'autres progrès sont envisagés, il faut en féliciter tous ceux qui en sont les artisans, comme les ministres qui en autorisent la mise en œuvre.

Par contre, il convient, en s'appuyant sur les chiffres mêmes qui ont été fournis, d'être très réservé, voire même inquiet, quant au présent et à l'avenir. L'année 1964 est celle de la pleine application du plan de stabilisation, ce plan qui devait amener une nécessaire stabilité des prix tout en conservant l'expansion. Certes, les prix ont beaucoup moins monté que précédemment, mais ils continuent de le faire tandis que la production industrielle plafonne depuis 16 mois. Et elle était déjà trop faible ! En cinq ans la production de l'Allemagne a cru de 10 % de plus que la nôtre ; c'est cela qui montre notre faiblesse croissante. Cependant, l'écart du S.M.I.G. avec la moyenne des salaires réels s'est encore agrandi. On peut discuter entre la notion du S.M.I.G., moteur de l'économie, et celle du S.M.I.G., protection sociale. En fait aucune de ces notions n'a été respectée et ainsi peut-on affirmer qu'une des promesses faites lors du lancement du IV^e Plan n'est pas tenue et cela au détriment d'une catégorie de Français particulièrement défavorisés.

SSI l'on regarde l'avenir, les sentiments d'inquiétude se confirment. Une fois encore les prévisions pour 1965 sont révisées, en baisse en ce qui touche la production, en hausse pour ce qui est des prix. Les touches sont légères sans doute mais l'évolution contrastée qu'elles révèlent va exactement à l'inverse de ce qui est souhaitable. Il y a tout lieu de penser que le IV^e Plan se réalisera en cinq ans et non

en quatre. A condition encore qu'il y ait une reprise vigoureuse dans le deuxième semestre. Ce qui est plus grave c'est que rien n'a été fait pour améliorer les conditions de concurrence de l'économie française dans le cadre d'un marché européen et mondial.

C'est pourquoi nous avons rappelé quelques lignes d'action :

— malgré un accroissement de 10 %, nous n'avons formé en 1964 que 32.000 stagiaires en F.P.A. C'est à peu près ce que fait la Suède sept fois moins peuplée que nous.

— Il est beaucoup question du déficit de la Sécurité sociale, problème grave certes. Mais si l'on observe qu'il y a en France 18.000 spécialités pharmaceutiques contre quelques 2.600 en Suisse et 3.000 en Suède, qu'attend le Ministère de la Santé Publique pour assainir cette profession ?

— Alors que la construction de logements sociaux est dérisoire, ceux de luxe sont en surabondance. Comment le Ministre de la Construction qui fait tant de difficultés pour délivrer des permis de construire a-t-il pu laisser se créer un tel déséquilibre ? Quelle est sa politique pour redresser la situation ?

— Il était envisagé, dès septembre 1964, d'étendre la taxe à la valeur ajoutée et de porter enfin remède à ce système abberant, qui n'existe qu'en France, qu'on appelle la propriété commerciale. Pourquoi avoir gaspillé le temps en pure perte ? etc.

AUCUN changement sérieux ne s'étant produit depuis 16 mois et les mêmes causes produisant les mêmes effets on peut dire, hélas avec regret, que les sources de l'inflation ne sont pas taries mais que le ressort de l'expansion est gravement touché. Le gouvernement devrait comprendre qu'il ne sert à rien d'avoir une comptabilité bien tenue si l'on n'en dégage pas des conclusions et la volonté de mener une politique économique et sociale plus conforme aux nécessités présentes. Du moins la réunion de la Commission des Comptes de la Nation aura permis de lui adresser d'indispensables observations.

Georges LEVARD,
Président de la C.F.D.T.

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (C.F.D.T.)

DEMANDE L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS A TOUS LES NIVEAUX

Le Conseil de la Fédération générale de l'agriculture (C.F.D.T.) s'est réuni récemment.

Après avoir constaté :

- Qu'en dépit de l'action syndicale et des résultats enregistrés en 1964, les salaires agricoles restent inférieurs de 50 % aux salaires moyens des autres activités (source I.N.S.E.E. et ministère du Travail) ;
- L'incérité des positions patronales qui entraîne en matière de salaires des distorsions régionales et de branches (du simple au double) ;
- Le refus de plus en plus systématique de discussions sérieuses opposé aux demandes syndicales par les organisations patronales à tous les niveaux, national, régional, départemental, local ;
- La complicité des pouvoirs publics qui s'opposent à l'unité d'action des ouvriers et des paysans, et favorisent les positions patronales antisociales en ne prenant pas les initiatives administratives, législatives ou réglementaires qui permettraient d'améliorer la situation des salariés ;

Le Conseil a rappelé sa revendication constante : l'ouverture de négociations à tous les niveaux sur tous les problèmes et notamment :

- La revalorisation des salaires en vue de la parité,
- La réduction de la durée du travail,
- La généralisation de la 4^e semaine de congés payés et des retraites complémentaires.

Le Conseil de la F.G.A. appelle les salariés de l'agriculture à multiplier et coordonner leurs initiatives pour contraindre les pouvoirs publics et les organisations patronales à ouvrir les discussions en vue de satisfaire leurs revendications immédiates.

• ALIMENTATION :

LES FÉDÉRATIONS C. F. D. T. ET C. G. T. DEMANDENT LA RÉUNION D'UNE COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Après plusieurs rencontres, les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de l'Alimentation ont décidé de demander une Commission paritaire nationale aux Organisations patronales centrales de l'Alimentation (C.N.C.I.A., U.N.A., F.I.A.) pour discuter :

- De la généralisation de la 4^e semaine de congés ;
- Du paiement des heures de dérogation en heures supplémentaires ;
- Du paiement des heures d'équivalence ;
- De la conclusion de Conventions collectives pour les secteurs et branches qui n'en ont pas ;
- Du droit syndical et notamment du Congé éducation ;
- Du problème des retraites ;
- Des problèmes de garantie d'emploi.

La Fédération C.F.D.T. (cftc) de l'Alimentation demande, pour sa part, à ces syndicats et sections, de soutenir par des moyens appropriés et notamment par une pression auprès des employeurs et de l'opinion publique, les démarches des Fédérations tendant à garantir aux travailleurs des secteurs, les plus faibles, un certain nombre d'avantages déjà existants dans bon nombre d'entreprises, régions et branches.

• HOTELLERIE :

DÉMARCHE COMMUNE C.F.D.T. - C.G.T. AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Devant la situation faite au personnel de la branche hôtellerie et l'impossibilité de discuter avec les employeurs des avantages sociaux considérés comme normaux dans tous les secteurs de l'économie en 1965 (retraites, jours fériés, 4^e semaine, etc.), les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de l'Alimentation ont décidé une démarche commune auprès du ministère du Travail pour demander la discussion de Convention collective et d'accords nationaux.

• FROMAGERIES DES GORGES DU TARN : RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

Après des essais de réunions entre délégués du personnel et employeurs, qui remontent pour la première en 1964, une réunion réelle a eu lieu en présence de représentants de la Cave, du Gua et de Rodez (Millau n'ayant pu venir) et a eu lieu à la Prade.

Contact a été pris avec le nouveau directeur technique de la Prade et le sous-directeur.

Diverses questions ont été abordées et un accord est intervenu en particulier sur la fixation au 1^{er} mardi de chaque mois de la réunion mensuelle. Le lieu de cette réunion sera alterné dans les différents centres afin de grouper les délégués et de présenter les problèmes de l'ensemble.

• ÉPINAL :

Manifestation des travailleurs du textile

Au cours d'une manifestation qui a eu lieu récemment dans les rues d'Epinal, les travailleurs du textile des Vosges ont attiré l'attention des Pouvoirs Publics et de l'opinion sur la situation qui est la leur.

Une délégation (C.F.D.T. et C.G.T.) a porté au siège du syndicat patronal cotonnier et au Préfet les revendications des travailleurs. Ils dénoncent le non-respect des engagements pris par le syndicat cotonnier qui n'a pas engagé les discussions pour conclure un nouvel avenir régional à la suite de sa démission.

Ils exigent la convocation rapide d'une réunion paritaire régionale afin de satisfaire leurs légitimes revendications :

- un salaire décent (pas moins de 500 F par mois),
- la suppression des zones de salaires,
- la non-récupération des jours fériés et des heures chômées,
- l'augmentation de la prime de panier,
- la suppression du travail de nuit,
- l'assurance décès,
- la garantie de l'emploi,
- l'extension des droits syndicaux.

Au cours du meeting qui a suivi, François Grandemange, secrétaire C.F.D.T. du Textile des Vosges, et Raymond Darcel, membre du bureau national de la fédération C.F.D.T. du textile, habillement, cuirs et peaux, ont pris la parole.

DANS LES P.T.T. :

L'ACTION SYNDICALE SE POURSUIT A TOUS LES NIVEAUX

25-26 mai : les facteurs, les agents des lignes, les agents des centres de tri ont été en grève pour 24 heures. Malgré l'opposition de Force Ouvrière, la grève a été réussie dans de très nombreuses résidences. Les perturbations dans l'acheminement du courrier ont été considérables.

12 juin : journée d'action des bureaux mixtes. Dans tous les bureaux de postes, à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., les agents des P.T.T. sont appelés à manifester pour :

- l'augmentation des effectifs,
- la réduction du temps de travail,
- la fermeture des bureaux le samedi.

Ces manifestations comporteront une large information en direction du public des services postaux.

LES TÉLÉPHONISTES EN GRÈVE

Dans de très nombreux centraux, des téléphonistes passent à l'action directe pour leurs conditions de travail. Après Rouen, Caen, Rennes, Lyon, Macon, Quimper, Toulon, Nice, qui ont fait grève ces jours derniers, ce sont les employés des centraux de Paris qui feront grève le 4 juin, puis ceux de la banlieue le 11 juin.

Le service public des P.T.T. ne pourra pas bien marcher si les autorités publiques continuent à ignorer et à laisser pourrir les situations insupportables qui existent pour de nombreux agents de cette administration.

Mais les postiers ne s'endorment pas. Ils savent que seule l'action sera payante.

BATIMENT

ET TRAVAUX PUBLICS

ACTIONS EN COURS POUR APPUYER LES DISCUSSIONS PARITAIRES NATIONALES

Le 21 avril 1965, première réunion paritaire depuis l'accord sur la 4^e semaine de congés.

Quantité de revendications restent insatisfaites. Une nouvelle rencontre paritaire a lieu le 2 juin. Les représentants patronaux font une proposition réellement minimum :

- deux jours fériés supplémentaires,
- augmentation de la cotisation de retraite de 3,5 à 4 %.

Des actions sont actuellement en cours dans les départements pour amener les patrons à faire des propositions plus substantielles.

Les Fédérations C.F.D.T., C.G.T. et F.O. se sont réunies afin de faire le point de la situation et de s'informer de leurs positions respectives avant la réunion paritaire du 2 juin. La Fédération du Bâtiment et des Travaux publics C.F.D.T. engage ses militants à développer, avec les travailleurs, les actions en cours pour la satisfaction des revendications nationales et départementales.

Autour du thème « la revalorisation de la profession », la C.F.D.T. met l'accent sur les revendications suivantes dans le Bâtiment et les Travaux publics : la sécurité et l'hygiène sur les chantiers ; l'institution d'un régime de prévoyance dans le bâtiment et les travaux publics ; les travailleurs étrangers dans les industries de la construction ; la réduction de la durée du travail.

SYNDICALISME

C.F.D.T.

Rédaction Administration
26, rue de Montholon, Paris (9^e)
Tél : IRU 91-03
C.C.P. Paris 283-24

ABONNEMENTS
16 F par an

Cet abonnement comprend
« Syndicalisme » et le Magazine
avec ses numéros spéciaux
PUBLICITE
« Publicat »

24 bd Poissonnière, Paris (3^e)
Tél. PROvence 86-51

Pour la reproduction des articles paraissant dans ce journal (ou d'extraits d'article, la mention « Extrait de « SYNDICALISME » est obligatoire

Le Directeur Gérant : Laurent LUCAS

IMPRIMERIE SPÉCIALE
DE « SYNDICALISME »
28-30, place de l'Éperon - LE MANS
Travail exécuté par des syndiqués

Syndicalisme-MINEURS

La C.F.D.T. (cftc)-MINEURS reçue par LA DIRECTION GÉNÉRALE des CHARBONNAGES de FRANCE à Paris

UNE délégation du Bureau National des Mineurs C.F.D.T. a été reçue, le 27 avril dernier, à 15 heures, par la Direction des Charbonnages de France.

Au cours de cette entrevue qui faisait suite au Conseil national des mineurs C.F.D.T. des 26 et 27 mars 1965, la délégation a insisté vivement pour :

- que soit revalorisée la profession minière par de meilleures rémunérations et de nouveaux avantages sociaux ;
- que soient ouvertes sans tarder les discussions sur la REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL (retour à la semaine des 40 heures sans diminution de salaires), seul moyen pour éviter et supprimer le chômage ;
- que les majorations de l'INDEMNITE DE LOGEMENT soient reconduites (les majorations semestrielles sont interrompues depuis janvier 1964 !...);
- que la journée de repos du 8 mai soit payée (une solution favorable intervenait quelques jours plus tard pour les travailleurs des Charbonnages) ;
- que la C.A.R.C.O.M. soit augmentée, en portant à 4 % le taux de cotisation ;
- que la remise à jour des CLASSIFICATIONS, PROTOCOLES et

CONVENTIONS COLLECTIVES soit entreprise de façon à aboutir rapidement à une solution valable. (Les études commencées par les Charbonnages seront reprises incessamment de façon à faire des propositions concrètes aux organisations syndicales) ; — que les problèmes posés par la RECONVERSION des régions touchées par la récession des mines soient pris en considération par les Houillères, qui peuvent agir efficacement auprès des pouvoirs publics pour faire avancer sensiblement le problème, ne serait-ce qu'en reconnaissant la nécessité d'y apporter une solution...

La Fédération des mineurs C.F.D.T. considère qu'aucune solution valable ne sera apportée aux revendications des travailleurs des mines, sans l'élaboration d'un programme commun et des discussions communes pour le faire aboutir. Elle renouvelle donc sa volonté de contribuer activement à établir une plate-forme revendicative commune, avec les organisations syndicales de mineurs.

La délégation était composée de Jean Rechatin, secrétaire général de la C.F.D.T.-Mineurs ; Edmond Stocki, représentant les ouvriers ; Jean Vasseur, représentant les E.T.A.M. ; Claude Frogier, représentant les ingénieurs ; Jean Pruvost, secrétaire général de l'U.R. Nord-Pas-de-Calais.

La C.F.D.T. prend sa place dans la Potasse

COMME dans tous les bassins miniers de France, le congrès confédéral des 6 et 7 novembre a posé de sérieux problèmes au sein du Syndicat C.F.D.T. des mineurs de potasse.

Il serait trop long de décrire toute l'histoire des derniers mois, cette histoire qu'une équipe de travailleurs a écrite dans des conditions difficiles, voire douloureuses, avec des moyens inexistant, si ce n'était leur foi dans les hommes, dans les travailleurs, leur foi également dans la démocratie par le vote du congrès qui avait décidé de modifier les statuts et le sigle de notre confédération.

Il serait trop long de rappeler tous ces événements qui font déjà partie du grand livre de l'histoire ouvrière mais il est bon de résumer dans tout cela l'attitude des camarades de la C.F.D.T. qui était une attitude de DIALOGUE et de RECHERCHE.

DE DIALOGUE et de RECHERCHE, oui !...

A partir des 6 et 7 novembre dans les instances de notre Syndicat, nous avions exprimé notre position, nous avions dit clairement que nous étions prêts à tous les compromis qui n'enlevaient rien à nos convictions profondes, puissent sauver l'unité de notre Syndicat des mineurs de la potasse. Nous avions fait des propositions concrètes. Toujours, elles furent refusées.

Le 15 janvier, aucune solution n'étant intervenue, nous avons placé les cartes C.F.D.T. sur les fosses Anna et Théodore. Les militants de ces fosses furent exclus du Comité exécutif des mineurs de potasse.

Fin janvier, deux autres fosses : Bollwiller et Marie-Louise placèrent les cartes C.F.D.T., le 15 février, ce fut la fosse Amélie Fond qui distribua les cartes C.F.D.T. Il va sans dire que ces militants aussi furent exclus des instances directrices du Syndicat.

Malgré cette situation, nous n'avions pas encore créé le Syndicat car tout nous semblait encore possible, d'autant plus que sur le plan régional, la C.F.T.C. (Sauty) reposait surtout sur les mineurs.

Des propositions pour maintenir l'unité furent faites par les responsables de l'U.D., par le président de l'Union régionale.

Toutes ces propositions, nous les avions acceptées, nos camarades C.F.T.C. (Sauty) les ont refusées. C'était leur liberté mais aussi leur responsabilité.

Nous avions demandé la participation au congrès des mineurs de la potasse qui s'est tenu les 3 et 4 avril, pour défendre notre thèse et faire en sorte que le congrès puisse choisir en toute connaissance de cause.

Cette participation nous fut refusée et l'on vit un congrès amputé de 45 % de ses adhérents se prononcer sur l'affiliation à la C.F.T.C. (Sauty).

Le 22 mars, après 5 mois de recherches, nous avons constitué le Syndicat des mineurs de la

COMMUNIQUÉ

La Fédération des mineurs communique :

Les élections aux Commissions paritaires confirment la solide implantation de la C.F.D.T. dans les mines de potasse.

La Fédération des mineurs C.F.D.T. apporte son salut et son soutien aux mineurs de potasse en grève 24 h ce jeudi 20 mai.

Elle se félicite du développement de la C.F.D.T. dans les mines de potasse qui, actuellement, regroupe 45 % des adhérents du syndicat des mineurs C.F.T.C.

Les résultats des élections aux Commissions paritaires du 11 mai 1965 confirment cette progression. Dans le collège ouvrier, la C.F.D.T. obtient 1.204 voix et la « C.F.T.C. » Sauty 1.475 voix. Ces excellents résultats laissent présager de nouvelles progressions dans l'avenir.

Paris, le 20 mai 1965.

potasse C.F.D.T. car il fallait que, vis-à-vis de nos adhérents, nous puissions prendre pleinement nos responsabilités et définir une position C.F.D.T. face aux graves problèmes économiques que connaît actuellement le bassin.

Le 11 mai, lors des élections au premier tour des commissions paritaires dans le collège ouvrier, la C.F.D.T., malgré l'absence des candidats dans trois circonscriptions, a réussi à s'imposer comme représentative. La moyenne des voix est ainsi

C.G.T.	3 568 voix
C.F.D.T.	1 189 —
C.F.T.C.	1 466 —
F.O.	548 —

ce qui donne comme élus :

COMMISSION LOCALE

C.F.D.T.	0 siège
C.G.T.	4 —
C.F.T.C.	1 —
F.O.	1 —

COMMISSION INTERLOCALE GÉNÉRALE

C.F.D.T.	1 siège
C.G.T.	4 —
C.F.T.C.	1 —
F.O.	0 —

COMMISSION RÉGIONALE

C.F.D.T.	1 siège
C.G.T.	4 —
C.F.T.C.	1 —
F.O.	0 —

Il y a ballottage dans 3 circonscriptions pour les commissions locales.

Dans le collège E.T.A.M. la moyenne des voix se répartit ainsi :

C.F.D.T.	240 voix	0 élus
C.F.T.C.	633 voix	4 —
C.G.T.	188 voix	0 —
C.G.C.	292 voix	0 —
F.O.	21 voix	0 —

Il y a deux sièges en ballottage.

C'est donc à travers tout un cheminement que notre Syndicat, souvent avec des moyens du bord, s'est constitué et petit à petit a pris sa place dans le bassin potassique.

Si ce Syndicat s'est constitué, c'est tout simplement au-delà des querelles partisanes, des militants ont considéré qu'ils ne pouvaient pas accepter la responsabilité d'une scission, sachant tout ce que la classe ouvrière avait déjà souffert. En prenant cette décision, ils n'ont pas le sentiment de renier quoi que ce soit de leur conviction profonde, sachant que ces convictions se défendent à l'intérieur de l'organisation et non pas derrière un drapeau ou des barricades.

En définitive, ils ont conscience que les travailleurs les jugeront et ils attendent ce verdict avec sérénité, conscients que de plus en plus les travailleurs de la mine feront confiance à la C.F.D.T. qui, dépassant les divergences par le dialogue, se veut ouverte à tous les hommes, les appelant à construire cette terre des hommes à laquelle nous aspirons.

En pages centrales et page 6 :

SUITE DE NOS INFORMATIONS

“ SPÉCIAL MINEURS ”

MINES DE FER DE L'EST

A propos du V^e Plan

La Commission du V^e Plan pour les Mines de Fer s'est réunie le 2 avril dernier. Les représentants des organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T. et F.O. assistaient à cette réunion, placée sous la présidence de M. Thiébaut, président de la Chambre patronale des Mines de Fer, qui était entouré d'une vingtaine de représentants patronaux.

Pendant près de 3 heures, le rapport sur les perspectives du V^e Plan concernant les Mines de Fer, nous fut commenté. Dans une lettre envoyée le 4 mai, nous avons fait part aux Pouvoirs publics, ainsi qu'à la Chambre patronale, des observations de notre syndicat, tant sur l'aspect technique que sur l'aspect humain, insistant une fois de plus, pour que cessent les licenciements pratiqués actuellement dans les Mines de Fer, licenciements qui sont une véritable régression sociale pour tous ceux qui en sont victimes. Il faut que le patronat retienne les propositions syndicales faites depuis longtemps, notamment la mise en retraite anticipée (après 30 années de service) des mineurs de fer qui en feraient la demande.

Nous sommes et demeurons lucides ; nous savons que dans un système économique où le profit et l'argent sont rois, le Plan sert à justifier des objectifs antisociaux, permettant de dégager la responsabilité du « Grand Patronat ». Sous le prétexte de nécessités techniques et de contraintes économiques, on impose au Plan des orientations qui sont loin de nous satisfaire... Et chaque jour nous amène son lot de fermetures d'usines, de licenciements, de diminutions d'horaires, etc.

« L'Organisation Economique », telle que la voient les grands chefs du capitalisme moderne, ne voudra jamais tenir compte des aspirations profondes et des besoins des travailleurs et de leurs familles...

N'accusons pas pour autant le Plan de tous les défauts. La Planification est une technique qu'il faut savoir utiliser. Et pour bien l'utiliser, il faut nécessairement qu'elle soit démocratique, c'est-à-dire : pour le peuple, avec lui et par lui... Qui ne constate pas, un peu plus chaque jour, qu'il y a tout un monde, entre nos désirs et aspirations, et la réalité ?...

QUELQUES CHIFFRES OFFICIELS QUI SE PASSENT DE COMMENTAIRES

— Productions prévues : en 1965 : 58 820 000 t ; en 1970 : 66 820 000 t. Mais étant donné la concurrence étrangère constante, le rapport du V^e Plan trouve l'hypothèse invraisemblable pour 1970, et ramène donc à 57 000 000 t la production possible.

Rendements :	Réalisations	Prévisions	Prévisions	Prévisions
1964	1965	1967	1970	
16 t 4	18 t 1	20 t 3	23 t 9	
Effectifs Ouvriers	en 1964	en 1970		
Jour et fond	16 034	10 840		
Mensuels	en 1964	en 1970		
ETAM et ingénieurs	2 507	2 422		

Montceau-les-Mines

Conseil syndical des mineurs C.F.D.T. de Montceau-les-Mines

Le samedi 15 mai s'est tenu, au siège de l'Union locale C.F.D.T., une importante réunion de notre conseil syndical, étaient invités à cette assemblée des représentants du syndicat des ingénieurs et cadres des mines.

Notre représentant au Conseil fédéral, Roger Dessagne, nous donne un compte rendu sur les travaux du Conseil national des mineurs C.F.D.T. et sur l'activité fédérale.

Il souligne en particulier la représentativité de notre fédération dans toutes les substances y compris le charbon.

Le conseil syndical a pris acte avec satisfaction de l'entrevue que notre fédération a eu avec les charbonnages le 27 avril dernier. Il se réjouit d'apprendre que le Congrès constitutif de notre fédération aura lieu en septembre prochain.

Après ces diverses informations, notre secrétaire général, René Gendard,aborde les questions intérieures à notre syndicat, rappela l'entrevue que nous avons eu avec le directeur général le 3 mars dernier. Le Conseil syndical a alors constaté que, malgré les promesses du directeur général, les panneaux C.F.D.T. ne sont toujours pas en place. Il décide, après l'envoi d'une lettre à la direction en date du 21 avril, de demander une nouvelle entrevue pour régler cette question. Gendard fait part au Conseil de toutes les démarches qui ont été faites pour faire connaître notre syndicat aux organismes officiels.

Au sujet de la propagande, il est décidé que chaque adhérent devra

Nos permanences

La municipalité de Lens a mis à la disposition de notre syndicat un local, situé dans l'ancienne gare Sainte-Elisabeth (rue Bollaert - 1^{er} étage - porte n° 16) à Lens, des permanences, ouvertes à tous les travailleurs, y seront tenues, chaque MERCREDI, de 15 h à 18 h.

Que chacun en prenne bonne note...

Lens-Liévin

Nos permanences

La municipalité de Lens a mis à la disposition de notre syndicat un local, situé dans l'ancienne gare Sainte-Elisabeth (rue Bollaert - 1^{er} étage - porte n° 16) à Lens, des permanences, ouvertes à tous les travailleurs, y seront tenues, chaque MERCREDI, de 15 h à 18 h.

Que chacun en prenne bonne note...

Houillères Bassin Nord - Pas-de-Calais

L'Union Régionale des Syndicats Libres C.F.D.T. des Travailleurs des Mines a été reçue par la Direction générale du Bassin

40 HEURES sans diminution de salaires

Le dimanche 9 mai a eu lieu la réunion de la Commission d'Action Professionnelle. Dans la salle du « Foyer des Vieux » de Billy-Montigny, les représentants des divers groupes du bassin Nord-Pas-de-Calais :

1^{er} mai. Relatèrent la participation de la C.F.D.T. (CFTC) aux diverses manifestations du 1^{er} mai.

Le dépôt de notre cahier de revendications régional, complété au besoin des revendications locales devant servir tant par son intégration dans des cahiers communs avec d'autres organisations syndicales, que par le dépôt de son intégral, à affirmer notre ferme volonté de voir aboutir :

— la réduction de la durée du travail,
— la revalorisation du pouvoir d'achat des Travailleurs,
— l'assurance de l'avenir dans la garantie de l'emploi et la remise en chantier de conventions collectives justifiables dans l'évolution technique et économique de notre entreprise.

La commission après avoir entendu le rapport du Conseil National de Bierville en matière : Réduction de la durée du travail, devait, après une large discussion, marquer sa ferme intention de voir aboutir au plus vite cette revendication régionale : le retour aux 40 heures sans diminution de salaires et discrimination entre le jour et le fond.

De plus après lecture du communiqué du Bureau National des Mineurs C.F.D.T. du 7 mai, elle s'en déclara solidaire, convaincue que tous les efforts doivent être entrepris pour la recherche d'un accord entre toutes Fédérations nationales syndicales pour une politique et une action communes.

Prochaine réunion de la C.A.P., le 27 juin.

Pierre VASSEUR.

BÉTHUNE-NŒUX



AUCHEL-BRUAY

Il faut revaloriser les retraites minières !

Les retraites minières restent à la traîne. Elles augmentent de quelques 4 à 5 % par an.

Ceci est inadmissible, d'autant plus que notre profession est des plus pénibles, où les accidents sont encore très nombreux et où la silicose continue de se développer.

Pour les veuves, il faut absolument obtenir les 2/3 de la pension du mari et supprimer la condition restrictive de l'antériorité du mariage.

En matière de retraite complémentaire le problème est moins aigu, mais dans les plus grandes entreprises, le taux de cotisations est de 4 %, dans les mines il reste fixé à 2,50 % qui a des répercussions très sensibles sur les allocations servies par la C.A.C.O.M. Enfin, les mineurs partant en retraite à l'âge de 50 ans doivent attendre jusqu'à 60 ans pour en bénéficier.

Les retraités et veuves doivent donc lutter au quotidien avec leurs camarades en activité pour obtenir des améliorations qui s'inscrivent. La section des retraités d'Auchel est à votre disposition pour tous renseignements vous concernant.

Les permanences à Auchel

Mardi : de 10 à 12 heures
Jeudi : de 9 à 12 et de 15 à 17 heures
Vendredi : de 15 h 30 à 16 h 30.

Jules VAN PARYS

Flashes

CAMPAGNE D'ADHESIONS
Depuis la constitution du syndicat, en janvier 1965, le recrutement continue. Nous avons enregistré au 15 mai, 126 adhésions nouvelles.

ACTION POUR LES 40 HEURES

Le 12 mai, les trois organisations syndicales, C.G.T., C.F.D.T., F.O. ont déposé des résolutions communes dans les mairies de la région demandant que des discussions soient ouvertes avec toutes les organisations des mineurs, en vue d'un retour rapide aux 40 heures, sans perte de salaire.

AMICAL DE RETRAITES

La réorganisation de l'Amical des retraités E.T.A.M. est faite. Gustave Lemaitre, administrateur de la S.S.M. assure des permanences tous les vendredis de 15 h à 15 h 30, le mercredi de 15 h à 16 h et de 16 h à 16 h 30, la permanence d'Auchel.

À Bruay, ces permanences sont assurées tous les lundis de 15 à 17 heures.

LES ELECTROS

Les électromécaniciens du siège 2 de Marles s'organisent : seize adhésions nouvelles viennent de renforcer l'équipe locale. Une entrevue aura lieu très prochainement avec le chef d'établissement sur l'ap-

plication de l'accord du 17 septembre 1964 et, notamment, sur les conditions dans lesquelles vont se dérouler les essais professionnels.

Après les élections E.T.A.M.

Nous ne reviendrons pas sur les résultats des élections du 11 mars, mais nous renouvelons à nouveau leur confiance aux délégués du personnel qui, alors que par le passé, continueront d'être au service de leurs camarades.

Nous rappelons à toutes, fins utiles les circonscriptions des délégués élus.

Agents de maîtrise et techniciens jour

— Léon Villain, Michel Vincent : P.M.C. Centrale, Carbolex, Constructions, Approvisionnements, Magasin Central, Laboratoire Central, Hôpital, Transports. Jean Laloux, Louis Morel : Tout le secteur Auchel.

— Georges Godfroy, Henri Delcourt : Sièges 3, 4, 5, 6, 7. Bureaux centraux S.G.T.U. Chemin de Fer, Service Commercial, P.M.C. C.C.V.

— André Léonard, Gustave Creteil : Sièges 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. P.M.C. Centrale, Carbolex, Chemin de Fer, Auguste Godet, Roger Soulié : Sièges 2, 3, 4, 5, 6, 7. Matériel, Formation Professionnelle, S.E.M., Hôpital Auchel, Usines Chocques.

— Jean Piron, René Gamet : Approvisionnements, Magasin Central, Hôpital Bruay, Transports, Constructions, Laboratoire Central, Fosse 1.

Administratifs : Bureaux Centraux

— Jules Bandulin, Roger Grard.

Les délégués titulaires se sont réunis le 8 avril dernier pour coordonner leur action face aux différents problèmes qui se posent actuellement pour les E.T.A.M.

— L'accroissement du travail pour les administratifs des sièges et services.

— l'avancement pour les employés de certains sièges, effectifs insuffisants des mécaniciens d'exploitation, concentration des sièges 4 et 7 sur le grand ensemble 6.

La durée du rapport et prime de rendement pour les A.M. Fonds.

La tenue d'équipe étant à la base de toute action efficace, les délégués seront aidés dans leur tâche par 3 commissions d'action professionnelle composées des militants des différents sièges et services et leurs organisations : Fortuné Tricot pour les A.M.T. Fonds.

Jean Laloux pour les A.M.T. Jour.

Marie Brassart pour les administratifs.

Notre action continue, s'améliore, s'ampie, grâce aux efforts des militants d'Auchel-Bruay.

Roger GRARD

HÉNIN

Le Bureau syndical reçu par le directeur-délégué

en faveur de la demande personnelle auprès de leurs comptables.

Au sujet de l'amélioration de la qualité de charbon attribué au personnel, accord d'un supplément si la réfection est justifiée. L'ouvrier s'estimant lésé, devra ouvrir le dossier qui, après constatation, avisera le service commercial aux fins d'analyses.

Cette entrevue a mis fin au dossier sur la représentativité de la C.F.D.T. dans le groupe d'Hénin-Liétard.

Le bureau syndical invite les inorganisés à rejoindre notre organisation.

Pour un syndicalisme plus fort dans un syndicat ouvert, et qui attend TOUS LES TRAVAILLEURS.

LOIRE

LES MINEURS DE LA LOIRE MANIFESTENT LEUR VOLONTÉ D'ABOUTIR AUX 40 HEURES

LE 12 mai 1965, dans le cadre de la journée nationale d'action, les mineurs de la Loire ont largement approuvé l'appel de leurs Fédérations régionales C.G.T., C.F.D.T., F.O. pour le retour à la semaine de 40 heures, sans diminution de salaires.

Dans toutes les exploitations, des délégations C.G.T., C.F.D.T., F.O. ont porté à leurs chefs d'exploitation une résolution portant sur la volonté des mineurs à en revenir aux 40 heures. Ces motions ont été également transmises aux municipalités.

Sur le plan régional, les Fédérations C.F.D.T., F.O. et C.G.T. ont adressé la lettre suivante aux ministres de l'Industrie et du Travail, au préfet de la Loire, aux directeurs des Charbonnages et des Houillères du bassin de la Loire :

Féd. Rég. des Mineurs Loire

St-Etienne, le 12 mai 1965.

C.G.T., C.F.D.T., F.O.
Bourse du Travail,
Saint-Etienne

Monsieur le Directeur général,

Dans le cadre de cette journée nationale d'action du 12 mai 1965, nous vous faisons connaître notre détermination de revenir à la semaine de 40 heures sans diminution de salaires.

Au moment où l'on nous impose une réduction massive de la production charbonnière, nous ne pouvons accepter de voir s'installer le chômage dans certains bassins alors que dans le même temps le gouvernement refuse toute nouvelle réduction de la durée du travail dans les mines et s'interdit d'envisager le retour à la durée légale de 40 heures de travail par semaine pour le personnel du jour et 38 h 40 pour le personnel du fond.

Devons-nous rappeler que, de tous les pays de la Communauté Européenne, les mineurs français sont les seuls à avoir la durée annuelle de travail aussi longue ? Pourtant, nous devons souligner que si tous

les pays signataires du Traité de Paris ont accepté le principe de l'harmonisation dans le progrès, il convient d'en tirer les conséquences, notamment en matière de la durée du travail, ainsi que le souligne le statut européen du mineur, adopté par l'Assemblée parlementaire européenne, le 27 juin 1961, à Strasbourg.

C'est pourquoi nous demandons avec insistance que le gouvernement laisse toute latitude aux Charbonnages de France pour négocier avec les organisations syndicales un accord concernant le retour à la semaine de 40 heures.

Nous adressant plus spécialement à la direction des Charbonnages, nous demandons l'ouverture rapide de discussions avec toutes les organisations syndicales de mineurs, pour dégager une solution vers notre objectif du retour à la semaine de 40 heures sans réduction de salaires.

Dans l'espérance que notre revendication sera prise en considération, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Pour la C.G.T. : L. GUILLAUME.
Pour la C.F.D.T. : J. RECHATIN.
Pour la C.G.T.-F.O. : P. RABERIN.

Il faut poursuivre l'action

Cette première phase de l'action doit se poursuivre et se développer. La C.F.D.T. a conscience que toutes les organisations syndicales de mineurs doivent, non seulement demander l'ouverture de discussions, mais se mettre d'accord pour défendre une position commune et engager au besoin les actions communes nécessaires. Pour préparer cette bataille, qui sera difficile, commençons par ouvrir le dialogue entre les organisations syndicales, c'est un préalable nécessaire et indispensable. La C.F.D.T. est prête à y participer.

A PROPOS DE L'AIDE AUX VACANCES

Nous avons publié récemment le règlement d'aide aux vacances 1965, qui comportait le montant des prestations versées au titre de l'Union régionale.

PARTICIPATION UNION REGIONALE

A. - Nous rappelons que la participation de l'Union régionale est la suivante :
I. - Pour les COLONIES, MAISONS FAMILIALES et CAMPS DE VACANCES :
— 5 F par jour pour des ressources annuelles inférieures à 7 000 F ;
— 3,50 F par jour pour des ressources comprises entre 7 000 F et 10 500 F ;
— 2,20 F par jour pour des ressources supérieures à 10 500 F.
II. - Pour les VACANCES FAMILIALES

— 45 F forfaitairement lorsque les ressources de la famille sont inférieures à 7 200 F ;
— 30 F forfaitairement lorsque les ressources sont supérieures à 7 200 F.

PARTICIPATION HOUILLERES

B. - Aux taux indiqués ci-dessus s'ajoutent une participation des H.B.L. de :
I. - 0,70 F par jour pour les colonies, camps et maisons familiales ;
II. - 10 F forfaitaire, versés pour les vacances familiales.

PAIEMENT

L'Union régionale assure directement le paiement de ces deux prestations.

LE 1^{er} MAI DANS L'OUEST

Jean Rechatin est venu dans l'Ouest.

Si certains retrouvaient l'ami de longue date, pour d'autres, c'était l'occasion de connaître le secrétaire général de la Fédération des mineurs C.F.D.T.

Après une réunion de militants au siège de l'U.D. de Maine-et-Loire, le vendredi 30 avril, il a tenu 3 assemblées générales :

- A Trélazé, le 30 avril, à 18 h ;
- A Bel-Air, le 1^{er} mai ;
- A Mortagne-sur-Sèvre, avec les camarades de l'Uranium, le 2 mai.

Si le 1^{er} mai est devenu trop souvent plus la fête du muguet que celle du Travail, les



mineurs C.F.D.T. de l'Ouest ont montré, par leur participation à ces réunions, de la confiance à leur organisation syndicale.

Dans toutes les réunions qu'il a assurées, Jean a conquis son auditoire :

Par sa connaissance des problèmes qui touchent à la profession minière, en développant le programme revendicatif de l'organisation, mais aussi par son ouverture sur les problèmes interprofessionnels, par sa compétence et surtout par sa foi en l'action syndicale au sein de la C.F.D.T.

Nous sommes persuadés que les camarades qui ont participé à ces réunions sont repartis, fiers de leur organisation et décidés à travailler pour plus de bien-être, plus de justice et plus de liberté.

HOUDMOND.

MINEURS DOCUMENTATION

CHRONIQUE DES RETRAITÉS C.A.R.C.O.M.

La CARCOM vient d'adresser à certains ouvriers retraités un MANDAT-CARTE concernant le PAIEMENT du RAPPEL qui leur était dû suite aux Modifications suivantes apportées au règlement de l'UNIRS avec effet du 1-7-1964 :

La MAJORATION pour AGE accordée aux retraités nés avant le 1^{er} AVRIL 1886 passe de



10 % à 20 %. Il y a donc une majoration supplémentaire de 10 % des points accordée aux intéressés.

L'ABATTEMENT appliqué aux retraités bénéficiant de la CARCOM par ANTICIPATION est le suivant :

60 ans : 22 %	au lieu de 25 %
61 ans : 17 %	» 20 %
62 ans : 12 %	» 15 %
63 ans : 8 %	» 10 %
64 ans : 4 %	» 5 %

Quant aux VEUVES l'abattement qui leur était appliqué entre 50 et 55 ans est supprimé. Elles peuvent maintenant bénéficier de leur pension complémentaire au taux plein dès l'âge de 50 ans.

L'ALLOCATION SERVIE AUX ORPHELINS INFIRMES ET INCURABLES s'éteignait dès leur 21^e anniversaire de naissance. Ils conservent désormais le bénéfice de cette prestation sans limite d'âge.

D'autres améliorations de la retraite complémentaire CARCOM sont prévues. Nous vous tiendrons au courant des résultats obtenus en temps utile.

LES GARDES MOBILES NE CONSTITUENT PAS UNE SOLUTION... ÉCONOMIQUE ET SOCIALE !

Ly a peu de temps, la presse a parlé des grèves qui ont eu lieu à Saint-Pierre-et-Miquelon ; nous venons d'avoir des renseignements complémentaires qui éclairent d'un jour nouveau la situation de nos camarades de ces îles. Voici comment les choses se sont passées :

A l'automne 1963, une Société Française de métropole « Les Baignolles » commençait, à Saint-Pierre, les travaux de construction d'un nouveau port, au moyen de crédits alloués par la Communauté européenne.

Dès décembre 1963, des crédits supplémentaires étaient accordés par cet organisme en vue d'augmenter les salaires des ouvriers qui avaient été jugés insuffisants.

En mai 1964, les ouvriers n'avaient pas encore eu leurs salaires augmentés, l'administration du territoire se refusant de réunir la commission mixte paritaire comprenant des employeurs et des délégués syndicaux C.G.T.-F.O. et C.F.T.C.

Vers le 20 mai, à la suite d'une grève, d'une manifestation d'hostilité auprès des autorités administratives et sur la pression de la foule un certain

désordre s'ensuivit. Il n'y eut aucun coup d'échange et la police n'est pas intervenue (seul le chef du service des Travaux publics, considéré comme un des responsables dut laisser le Territoire d'urgence ce 20 mai 1964). L'administration du Territoire décide enfin de réunir cette commission mixte paritaire et les ouvriers ayant obtenu une augmentation de salaire, tout semblait rentrer dans l'ordre.

Cependant, après ces événements le Gouvernement Français décida d'envoyer à Saint-Pierre, une force de police complémentaire de 80 gendarmes (il y en avait déjà une douzaine). Après diverses protestations cet envoi fut différé, seuls trois ou quatre de ces agents arrivèrent à Saint-Pierre au cours de l'été et ils ne firent qu'un séjour d'environ deux mois.

CONTRE LES DOCKERS LA MÉTROPOLE ENVOIE DES GARDES MOBILES

En avril 1965, une commission mixte paritaire décidait l'augmentation des salaires des ouvriers dockers.

A la suite de cette décision, lors de la séance du Conseil général du 13 avril 1965, le conseil général, dont le président est M. Briand, député non inscrit, a estimé que cette augmentation de salaire, qui risquait par la suite d'être en partie appliquée aux autres secteurs publics et privés, mettrait notamment le budget du territoire en déséquilibre, aussi, le 14 avril, 13 des 14 conseillers généraux démissionnaient.

A la suite tant des déclarations faites à la séance du Conseil gé-

néral du 13 avril qu'à la radio de Saint-Pierre par le député Briand, la démission du conseil général et la lettre de démission de M. Pen, secrétaire politique de l'Assemblée, le Gouvernement, décidait l'envoi de 65 gendarmes qui débarquaient à Saint-Pierre, du croiseur Dupetit-Thouars, dans la nuit du 24 au 25 avril 1965.

Le dimanche 25 avril divers télégrammes furent adressés en métropole tant des représentants élus que de syndicats et le soir un « tract », invitait toute la population à la grève générale le lundi 26 avril en vue de protester contre la venue des gardes mobiles.

Cependant déjà, les jours précédents, les syndicats des dockers avaient décidé de faire la grève le lundi pour que les augmentations décidées dernièrement en commission mixte paritaire leur soient appliquées et aussi pour l'augmentation du débarquement du charbon de deux navires.

On peut dire que la grève a été totale à l'exception des fonctionnaires dont seulement une quarantaine sur environ trois cents, s'étaient joints aux grévistes (beaucoup craignaient des sanctions administratives).

Les deux banques avaient également fermé leurs guichets et de rares magasins de commerce étaient restés ouverts, quelques uns, quelques heures par jour.

La grève dura jusqu'au mercredi 28, à midi, des délégués de syndicats devant se rendre à

Paris pour être reçus par le ministre d'Etat, Jacquinot et le Gouverneur ayant promis qu'aucune sanction ne serait prise contre les grévistes.

Pourtant, le vendredi, un nouveau contingent de 65 gardes mobiles débarquaient à Saint-Pierre du navire de guerre « Commandant Bourdet ».

Il faut préciser, que si la majorité de la population a accueilli dans le calme cette mesure, qui serait intervenue, sinon à la demande explicite du Député et du Conseil général, mais peut-être à la suite des propos tenus à la radio qu'en séance du Conseil général, l'unanimité de la population ne comprend pas cet important déploiement de forces de police, pour un territoire de 4 500 habitants, alors que le calme et l'ordre y régnent, pour le moment du moins.

UNE DISCRIMINATION : DEUX SORTES DE FRANÇAIS A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les vrais problèmes de Saint-Pierre sont d'ordre social et économique. Citons en seulement deux pour les fonctionnaires des cadres territoriaux. Jusqu'en 1957, ils touchaient exactement les mêmes soldes indiciaires et les mêmes allocations familiales que les fonctionnaires des cadres métropolitains et d'Outre-Mer.

Or, depuis quelques années on augmente régulièrement comme en métropole, les soldes et allocations familiales des derniers cités plus haut, à l'exception des fonctionnaires des cadres territoriaux pour les soldes et des fonctionnaires des cadres territoriaux et latéraux pour les allocations familiales.

Les allocations familiales des salariés du territoire sont également bloquées, elles sont sensiblement égales à celles perçues par les fonctionnaires des cadres territoriaux et des cadres latéraux.

Ces nouvelles discriminations entre Français de même race créent un malaise dans le territoire et des malentendus entre les Français nés dans le Territoire et ceux venant de la Métropole.

Ainsi une fois de plus, le mécontentement provient du fait que les problèmes restent sans solution et finissent par devenir de véritables conflits. Alors on envoie des gendarmes. Quand on songe à ce qu'a dû coûter le déplacement de cette force armée, on se rend compte que si le Ministre responsable avait pris les mesures prévues et nécessaires en temps, il en aurait coûté beaucoup moins cher au budget français et les travailleurs des îles n'auraient pas perdu les sommes auxquelles ils ont droit.

Nous espérons que le ministère spécialisé saura suivre cette affaire et donner satisfaction rapidement à nos camarades.

ESPAGNE

LA RÉPRESSION CONTINUE...

Après les manifestations ouvrières et étudiantes qui eurent lieu les semaines passées et principalement autour du 1^{er} mai, une certaine confusion semble régner au niveau du gouvernement franquiste. Une certaine propagande — qui n'est certes pas nouvelle — laisse entendre qu'une partie des ministres actuels considérés comme « évolutionnistes » voudraient commencer à « institutionnaliser » le régime en séparant les pouvoirs du chef de l'Etat et du chef du gouvernement tout en profitant de ce changement pour mettre en route quelques mesures de « libération ». N'a-t-il pas été question de reconnaissance de droit de grève en Espagne ?

Nous ne doutons pas que ce langage — nous serions tentés de dire tant attendu — sera compris dans de nombreux milieux pour qui l'Espagne offre un terrain propice aux investissements et aux affaires.

En ce qui nous concerne et en ce qui concerne surtout nos camarades syndicalistes d'Espagne, rien n'est changé. Nous avons souvent dit dans « Syndicalisme » que la libération se jugera aux actes concrets.

Pour l'instant nous venons d'apprendre que le Tribunal d'Ordre Public de Madrid vient de condamner deux militants ouvriers de la Solidarité des Travailleurs Basques : Antonio de Eguibar Aristi, 27 ans, et Francisco Maria de Eguibar Etxeberria, 33 ans, respectivement à un an et quatre ans de prison, 10.000 et 50.000 pesetas d'amende. On les accuse d'avoir distribué des publications syndicales et des tracts, avec l'appui de l'Alliance Syndicale du Pays Basque (qui regroupe S.T.V.-S.N.T.U.-G.T.), dans lesquels était proposée une manifestation pacifique à Saint-Sébastien (le 18 octobre dernier). Pour le régime franquiste il s'agit là d'un délit de propagande illégale... que les militants payent cher ! Est-ce cela le chemin de la « libération » ?

La presse a peu parlé des manifestations ouvrières du 1^{er} mai en Espagne et notamment en Pays Basque. Nous savons pourtant aujourd'hui qu'à l'appel de l'Alliance Syndicale, elles ont eu lieu dans de nombreux centres tels que : Bilbao, Vitoria, Eibar, Saint-Sébastien, ainsi que la

multitude de petites villes ouvrières qui caractérisent la région industrielle du Pays Basque.

Presque partout la police avait procédé à de nombreuses arrestations « préventives » de militants. Presque partout et notamment à Bilbao et Saint-Sébastien les manifestants qui revendiquaient « la liberté », ont été violemment malmenés par les forces de police.

De nombreux camarades du Pays Basque sont encore en prison ainsi que d'autres militants dans d'autres régions, notamment ceux de l'Alliance Syndicale Ouvrière, arrêtés à Barcelone en mars et avril derniers et dont nous avons parlé dans « Syndicalisme ».

Quoi qu'il en soit si les faits nous rendent sceptiques sur la soi-disant « libération » du régime franquiste, nous constatons cependant que ce régime s'essoufle. La poussée des travailleurs, dont l'organisation se précise et s'étend à travers toutes les régions, se fait de plus en plus forte ! La bataille sera encore rude pour le syndicalisme démocratique en Espagne mais les travailleurs commencent à entrevoir la victoire !

LA C.F.D.T. ET L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

UNE NÉCESSAIRE RÉNOVATION DE LA DÉMOCRATIE

Après avoir exposé dans « Syndicalisme » le sens de notre intervention dans la campagne pour l'élection du Président de la République (« Syndicalisme » n° 1030), nous avons commencé à expliquer les différents points qui devraient former les thèmes directeurs d'un candidat à la présidence de la République.

Nous abordons cette fois, après les problèmes économiques et sociaux (« Syndicalisme » n° 1033), les conditions indispensables à une rénovation de la démocratie, notamment dans l'enseignement, l'information et dans les institutions elles-mêmes.

NOS préoccupations syndicales ne s'arrêtent pas aux frontières de l'économique et du social. Nous savons bien que, tout en distinguant rigoureusement ses responsabilités de celles revenant au Pouvoir et aux institutions spécifiquement politiques, le syndicalisme a le devoir de contribuer, par sa pensée et son action, à susciter les conditions favorables à l'élaboration et à la création d'une véritable démocratie. Or, la vitalité et l'efficacité d'une démocratie, qu'elle soit économique, sociale ou politique, dépendent dans une large mesure de la capacité des hommes à vivre en démocrates, c'est-à-dire à avoir la conscience de leurs responsabilités et la volonté de les assumer. C'est pourquoi nos préoccupations se placent sur deux plans complémentaires :

- une nécessaire diffusion de la culture par l'enseignement, la formation professionnelle, la promotion sociale et plus largement l'information, afin de donner à tous la possibilité de comprendre leur temps et d'y faire leur place sur tous les plans de la vie en société.
- sur le plan des institutions elles-mêmes, une plus grande participation des citoyens à l'élaboration et au contrôle des décisions, au niveau national comme au niveau local, qui engagent l'avenir de la collectivité.

I. - L'ENSEIGNEMENT L'INFORMATION

« Les investissements publics en faveur de l'Education Nationale, de la recherche, de la formation professionnelle et de la promotion sociale constituent la priorité des priorités ».

Il faut en effet choisir entre le sous-développement intellectuel et culturel, prélude à toutes les autres formes de stagnation, et d'autre part l'expansion par l'investissement scolaire, le plus productif de tous. « A l'affirmation : la société est trop pauvre pour dépenser davantage en faveur de l'éducation, il faut opposer ce fait : la société est pauvre parce qu'elle ne dépense pas plus pour l'éducation » (J. Lacroix).

Ce point acquis, quelques objectifs doivent guider une politique de l'enseignement :

1° L'ENSEIGNEMENT DOIT GARANTIR AU DÉPART UNE COMPLETE ÉGALITÉ DES CHANCES DE TOUS, quelles que soient les conditions de fortune, de statut social ou de localisation géographique des intéressés. Alors qu'il est nécessaire de former tous les enfants, notre enseignement est fondé sur un système de barrages successifs, dont le but est de dégager et de favoriser « l'élite ». Pour réformer cet état de choses, il faut doter l'Education nationale de moyens et de structures adéquates :

- résoudre la question financière pour les familles modestes dont les enfants veulent poursuivre leurs études,
- supprimer le handicap de la localisation géographique en dressant une nouvelle carte scolaire plus adaptée au développement de la vie culturelle,
- modifier radicalement les structures traditionnelles des établissements scolaires, afin de permettre à la fois l'observation des enfants et l'adaptation de l'enseignement au rythme propre de chacun, conditions nécessaires d'une orientation permanente, facilitée par un tronc commun au départ et des classes passerelles en cours d'études. On établira ainsi un système d'éducation pour notre temps, moralement, civiquement et économiquement nécessaire.

2° IL EST NÉCESSAIRE DE DÉVELOPPER SPÉCIALEMENT LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, LA PROMOTION INDIVIDUELLE ET LA PROMOTION COLLECTIVE.

La recherche s'exerce actuellement dans de

mauvaises conditions. Pour la recherche pure, qui est absolument vitale malgré l'apparence d'inutilité immédiate qu'elle donne au profane, les crédits doivent être suffisants pour permettre son plein développement tout en sauvegardant l'indépendance intellectuelle des chercheurs. La recherche appliquée pose non seulement le problème du financement, mais aussi celui des structures, afin de lui donner le maximum d'efficacité. C'est aux pouvoirs publics qu'en revient la responsabilité.

Notre société industrielle exige une adaptation optimum de chacun à sa tâche, si bien que la population jeune relève de plus en plus de la formation technique. Mais aujourd'hui on n'apprend plus un métier pour toute la vie et l'école doit donc donner une culture générale et une bonne formation de base qui permettrait ensuite, par des stages de réadaptation, d'acquérir une nouvelle qualification. Aussi faut-il développer dans de grandes proportions l'enseignement technique et professionnel en lui conservant toute sa valeur culturelle. Le principe de l'adaptation permanente de l'enseignement au monde en mouvement implique une formation continue des adultes, un enseignement postscolaire.

Il faut distinguer le « recyclage » destiné à permettre aux travailleurs de ne pas perdre pied devant l'évolution rapide des techniques. La « promotion sociale individuelle » qui organise au profit des adultes au travail les moyens de leur accession à un palier supérieur dans la profession, la « promotion collective » des travailleurs enfin qui a l'ambition de faire monter le monde du travail, pris globalement, vers des responsabilités collectives de plus en plus grandes.

Sur tous ces terrains, l'Etat doit jouer un rôle capital, non pour prendre en charge directement toutes les tâches, mais d'une part pour éviter de voir le recyclage et la promotion individuelle relever de la seule initiative et du seul pouvoir des entreprises et du patronat, d'autre part pour aider les organisations syndicales, responsables au premier chef de la promotion collective des travailleurs, à développer efficacement, mais librement leurs réalisations de formation.

3° LES CITOYENS DOIVENT ÊTRE INFORMÉS DES PROBLÈMES QUI SE POSENT AU PAYS.

Il n'y aura pas de vraie démocratie si les citoyens ne sont pas non seulement correctement et objectivement informés, mais encore aidés à comprendre les différents aspects des problèmes.

En ce sens, les lignes essentielles d'une politique de l'information devraient être, en ce qui concerne la radio et la télévision, la recherche d'un équilibre à trouver entre la part laissée à l'intervention du pouvoir pour faire passer ce qu'il a de dire aux citoyens et d'autre part l'expression des autres courants d'opinion. Il est bien certain que le statut actuel de l'O.R.T.F. est loin de répondre à cette exigence d'objectivité et de liberté. N'est-il pas nécessaire également, vu les difficultés de plus en plus insurmontables que connaît la presse d'opinion, de la doter d'un statut qui lui permette de remplir sa mission d'information et de formation des citoyens en échappant aux contraintes du Pouvoir et de l'Argent.

II. - LES INSTITUTIONS

Pour être acceptables, selon la conception que nous nous faisons de la vie politique, les institutions doivent satisfaire à un double critère :

- la démocratie : assurer la participation la plus large possible à l'élaboration des positions et au contrôle de l'exécution.
- l'efficacité : assurer une politique cohérente et réaliste.

1° LA CONSTITUTION :

Nous n'éprouvons aucune nostalgie à l'endroit du régime parlementaire des précédentes républiques, nous l'avons sévèrement critiqué en son

temps. Nous ne pouvons cependant nous satisfaire de l'actuelle Constitution : celle-ci a certes réussi à organiser la stabilité du Pouvoir, mais en ouvrant la voie au pouvoir personnel et en bouchant par contre les voies d'une réelle participation des citoyens à l'élaboration et au contrôle de la politique du pays.

Sans vouloir prendre parti entre les tenants d'un régime présidentiel et les partisans d'un régime parlementaire de type nouveau, il convient donc que l'expérience soit faite d'accommodements à la situation présente, à la fois en ce qui concerne l'interprétation qui a été donnée jusqu'à présent à la Constitution et l'assouplissement de telle ou telle disposition constitutionnelle. Il serait souhaitable, à nos yeux, que le futur Président de la République s'engage dans la recherche d'un réel équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, assurant à la fois la stabilité et l'efficacité du premier et le rôle de « contre-poids » du second, et adopte un style d'utilisation des prérogatives présidentielles qui n'absorbe pas en fait la totalité des responsabilités gouvernementales.

2° LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

Le Conseil économique et social devrait être le canal privilégié par lequel la vie démocratique sur les plans économique et social vient déboucher sur la vie politique, c'est-à-dire qu'il doit jouer un rôle actif dans la préparation des décisions politiques en matière économique et sociale, sans pour autant participer de quelque façon que ce soit à l'exercice du pouvoir politique. Demeurant l'assemblée consultative des grands groupes socio-professionnels, il est le lieu où ces groupes doivent pouvoir confronter et faire connaître leurs vues sur les problèmes de leur ressort et, à l'issue de cette confrontation, présenter leur avis au pouvoir politique, c'est-à-dire le gouvernement et le Parlement, et également à l'opinion publique qui manque d'information.

Pour cela, il faut d'abord faire que le Conseil Économique et Social soit le plus exactement possible représentatif des groupes sociaux, professionnels, ensuite accroître les moyens et l'efficacité de la consultation du Conseil, par exemple :

- en renforçant l'obligation pour l'exécutif de la consultation du C.E.S.,
- en permettant la consultation du C.E.S. par le Parlement,
- en développant le droit de saisie du C.E.S. par l'extension de ce droit aux projets ou propositions de loi en instance devant le Parlement,
- en donnant une plus grande publicité aux travaux du C.E.S., particulièrement par l'utilisation au profit du C.E.S. des moyens publics d'information (radio, télé).

3° LES INSTITUTIONS RÉGIONALES ET LOCALES :

Le citoyen se sent plus à l'aise au sein des petites communautés naturelles qui l'entourent (communes, régions) qu'au sein d'une nation dont il ne perçoit pas toujours qu'il est concrètement concerné par ses problèmes. Aussi les travailleurs pensent qu'une partie de leur avenir se joue dans la région : la nature même des décisions prises à cet échelon retiennent leur attention, car leurs prolongements et leurs conséquences intéressent directement le cadre de l'existence quotidienne. Et ceci est encore davantage vrai depuis que la région est une entité économique véritablement prise en compte par la planification qui l'a de plus en plus intégrée dans son mécanisme. Il faut donc que les groupes aient la possibilité d'intervenir, dans le cadre de leurs compétences, dans les affaires qui se traitent à ce niveau. Il faudrait donc que la multitude d'organismes actuellement existants soit sérieusement réduite et surtout que ces organismes soient réellement représentatifs des diverses catégories socio-professionnelles.

A l'échelon de la commune, échelon le plus « à l'échelle humaine », des structures appropriées de dialogue doivent être imaginées et développées pour permettre l'intervention des forces économiques et sociales locales dans la vie de la commune.

En définitive, un changement vers plus de démocratie ne se limite pas à une réforme constitutionnelle, quelle qu'elle soit, mais doit procéder d'une mutation des structures tant à l'échelon central qu'aux échelons locaux en raison de la solidarité profonde qui existe entre eux. Cela suppose, de plus, un effort de démocratisation étendu à toute la vie en collectivité, la multiplication des possibilités d'information, de consultation et de contrôle, formules plus riches de sens que la simple délégation par élection. Ainsi seulement la démocratie politique pourra être reconstruite.